

Vous travaillez dans les entreprises de technologies orthopédiques ? La prime syndicale va être payée!

CP 340 : Commission paritaire pour les technologies orthopédiques

Combien vais-je recevoir ?

Prime syndicale complète	135 €
Prime syndicale partielle	11,25€ par mois

Comment dois-je faire pour la recevoir ?

Votre employeur vous fait parvenir une attestation, veuillez la renvoyer à votre secrétariat CGSLB.
A mentionner sur les attestations : le numéro d'affiliation et le numéro de compte correct.

Quand est-elle payée ?

A partir du 8/01/2018

Quelles sont les modalités ?

Vous devez avoir travaillé tout en étant affilié à un syndicat durant **la période de référence**.

Quelles est la période de référence ?

01/10/2016 – 30/09/2017

Vos collègues, amis et membres de votre famille peuvent aussi bénéficier de tous les avantages quand ils s'affilient.

Rendez-vous sur : <http://www.cgsלב.be/fr/saffilier-a-la-cgsלב>

S'affilier ? <http://www.cgsלב.be/fr/saffilier-a-la-cgsלב/registerer>

Votre Liberté Votre Voix

